



Ville de Cap-Chat

Assemblée publique de consultation

Règlement n° 303-2021

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux contribuables de la Ville de Cap-Chat par le soussigné, Yves Roy, directeur général et greffier :

- 1^e QUE lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 13^{ième} jour de mai 2021, le Conseil de cette municipalité a adopté le 1^{er} Projet de Règlement suivant et tiendra une **assemblée publique de consultation le 9^{ième} jour de juin 2021 à compter de 19h45 à la salle du Conseil municipal sise au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat.**

Résumé du 1^{er} Projet de Règlement

Titre du Règlement

Règlement No. 303-2021 amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 afin de modifier les types d'habitations autorisés dans la zone Rc.6 ainsi que pour modifier son appellation pour Ra.10-1.

But du Règlement

Le Règlement a pour but :

- D'autoriser l'usage « Habitation 1 – Unifamiliale » dans un bâtiment isolé dans la zone Rc.6 ;
- De limiter les densités d'occupation résidentielle dans la zone Rc.6 afin de préserver la cohérence du milieu bâti dans le secteur ;
- De modifier l'appellation de la zone Rc.6 pour Ra.10-1 afin que celle-ci soit cohérente avec les types d'usages et la densité d'occupation prévue dans ladite zone.

Localisation de la zone concernée

La zone Rc.6 se situe en bordure de la Route Frank-Labrie, du côté est de ladite route, à environ 170 mètres au nord de son intersection avec la Route du Petit-Cordon.

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

- 2^e QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le Maire ou la personne nommée par le Conseil expliquera la teneur du Projet de Règlement susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

- 3^e QUE le Projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné, au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Cap-Chat, le 26 mai 2021

Yves Roy
Directeur général et greffier